



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 1 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL

du mardi 7 décembre 2021 à 19h00
A la salle de gym du Collège Lac à Villeneuve

Présidence : M. Robert Conrad

Sont présents : A l'appel :
24 membres présents sur 28 conseillères et conseillers

Pour le CODIR :
M. Olivier Narbel, Président, Mme Aurélie Tulot, MM. Pierre-Alain Karlen, Fabio Lecci, Marcel Reschteiner

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Assermentations*
4. *Adoption des procès-verbaux de la séance du 3 mars 2021 et du 22 septembre 2021*
5. *Communications du bureau*
6. *Rapport et vote des préavis suivants :*
 - 6.1 *Préavis No 3/2021, Budget*
 - 6.2 *Préavis No 4/2021, Autorisations générales*
 - 6.3 *Préavis No 4/2020, Rémunération pour la législature 2021 – 2026*
7. *Rapport et vote sur le règlement du Conseil Intercommunal*
8. *Communications du CODIR*
9. *Divers*

M. Robert Conrad, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, présidé par M. Olivier Narbel Président du CODIR et les 4 conseillers Municipaux.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 24 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Dylan Karlen, Annik Morier-Genoud, Jessica Ruffieux, Bernhard Stamm
Non excusés : --

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 24 membres avec le Président, soit 23 votes à main levée et 24 votes à bulletin secret.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté

3. Assermentations

M. Robert Conrad, Président, procède à l'assermentation de M. Edouard Bertholet du Conseil Communal de Villeneuve, M. Florent Brandani du Conseil Communal de Villeneuve, M. Julien Cattin du Conseil Communal de Roche, M. Thierry Grandchamp du Conseil Communal de Roche, Mme Séverine Stettler Municipale de Chessel, M. Léonard Studer Municipal de Villeneuve

4. Adoption des procès-verbaux de la séance du 3 mars 2021 et du 22 septembre 2021

Le procès-verbal du 03.03.2021 est adopté **par 23 oui, -- non et -- abstention, tel que présenté**
Le procès-verbal du 22.09.2021 est adopté **par 23 oui, -- non et -- abstention, tel que présenté**

5. Communication du bureau

Le Président transmet plusieurs informations :

- Séance du bureau avec le CODIR et la COGEF pour préparer la séance de ce jour. Certains documents ont été envoyés relativement tard. Le CODIR expliquera les raisons de ce retard (surtout dû à une grosse modification dans le budget intervenue au mois de septembre puisqu'il a fallu reprendre tout le budget à la suite décision cantonale).
- Le CODIR a relevé que nous avons travaillé ensemble dans de bonnes conditions avec un bon esprit d'équipe.

6. Rapport et vote des préavis suivants

- **M. Olivier Narbel, président du CODIR** prend la parole avant la lecture du préavis pour expliquer pourquoi le budget est plus important à la demande des autorités cantonales, l'ASPIHL a dû reprendre au pied levé la gestion des tâches dites communales, anciennement gérées par la Direction des écoles par convention, dès le 01.01.2022. De ce fait, deux employées de commerce ont été engagées à 40% chacune. Un seul budget est donc établi pour l'établissement scolaire.

6.1 Préavis No 3/2021, Budget

- La lecture du rapport de la Commission est entendue par l'Assemblée, président et rapporteur Mme Muriel Auberson. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.
- La discussion est ouverte aux questions

M. Lecci prend la parole pour faire modifier dans le dernier paragraphe du rapport de la commission de la COGEF : Commune de Villeneuve doit être remplacé par **Commission consultative**

M. Christiane Muller : pt 3590 du budget selon expertise de Daniel Willi – comment ça se fait que ce soit un ingénieur civil qui est fait cette expertise ?

Réponse de M. Lecci : La clé répartition a été faite en 2011 par le bureau de Daniel Willi est approuvée par le canton (cette répartition régit les frais scolaires depuis 10 ans)

M. Jean-Daniel Zufferey : au nom de la COGEF, il remercie le CODIR pour la qualité des réponses qu'ils ont eues lors des séances

- La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le préavis est accepté à 23 oui à 0 non et 0 abstention, le préavis est accepté à l'unanimité



6.2 Préavis No 4/2021, Autorisations générales

- La lecture du rapport de la Commission est entendue par l'Assemblée, président et rapporteur M. Sunil Khurdy. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance
- La discussion est ouverte aux questions, pas de question
- La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le préavis est accepté à 23 oui à 0 non et 0 abstention. Le préavis est accepté à l'unanimité

6.3 Préavis No 5/2021, Rémunération pour la législature 2021-2026

- **M. Narbel président du CODIR** prend la parole pour dire que les tarifs ont été adapté
- La lecture du rapport de la Commission est entendue par l'Assemblée, président et rapporteur Mme Muriel Auberson. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance
 - La discussion est ouverte aux questions :
 - M. Pierre-Henry Légeret** : comment se passe le paiement pour un municipal à l'ASPIHL
 - Réponse de M. Studer** : proposition pour l'ASPIHL de séparer les cas, on sait très bien qui est dans quel commune et se sont les bourses des communes qui règle les paiements des Municipaux aux Conseil Intercommunal
 - Le Boursier de Villeneuve fait le boursier de l'ASPIHL*
 - M. Muller** : Quand est-il des frais de déplacement
 - Réponse de M. Robert Conrad** : les frais déplacements à l'intérieur du cercle ne sont pas défrayés
- La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le préavis est accepté à 23 oui à -- non et -- abstention, Le préavis est accepté à l'unanimité

7. Rapport et vote sur le règlement du Conseil Intercommunal

- La lecture du rapport de la Commission est entendue par l'Assemblée, président et rapporteur Mme Antoinette Dapples. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.
- La discussion est ouverte aux questions
 - M. Weber** : demande un amendement et le lit. (une copie de l'amendement a été distribué lors du conseil du 7.12.2021)
 - M. Oppliger** : prend la parole pour dire qu'avec la commission du règlement ils resteront neutres à cet amendement
 - M. Weber répond à l'intervention de M. Oppliger** : on ne touche pas aux autres articles du règlement qui permettent les interventions d'urgences (cas d'urgence réservé)
 - M. Studer** : les J-40 jours se sont des jours ouvrables ou calendrier
 - M. Weber répond** : calendrier



M. Oppliger : pas d'article pour un délai il propose de modifier le J-40

M. Zufferey : proposition de rajouter un paragraphe J-40 sur demande du CODIR et en discussion avec le bureau ces délais peuvent être raccourci en cas d'urgence

M. Weber : proposition de rajouter après le J-40 sauf cas d'urgence un préavis doit être déposé au moins 40 jours avant la date du Conseil Intercommunal

M. Narbel : proposition de M. Zufferey parfaite

M. Studer prend la parole : il comprend le besoin d'un calendrier propose d'accepter cet amendement modifié comme demandé par M. Zufferey

Sous amendement pour le CODIR après la ligne J-40 (modification de l'art 41 Bis) :

En cas d'urgence le CODIR avec l'accord du bureau peut déroger au calendrier.

Amendement art 41 Bis :

J-40 Un préavis doit être déposé au moins 40 jours avant la réunion du conseil intercommunal en cas d'urgence le CODIR avec l'accord avec le bureau peut déroger au calendrier

J-30 Les conseillers ont dix jours pour faire par de leurs observations à la commission

J-10 Le rapport de la commission doit être déposé sur le bureau au moins dix jour avant le conseil

J-7 le rapport doit être en main des membres du conseil

Ces articles aux points de vue rédactionnel vont devoir être revus par le service compétent du canton.

- La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le sous amendement et l'amendement sont acceptés à l'unanimité
- Le règlement du conseil intercommunal est accepté à l'unanimité

- Le règlement sera présenté aux autorités compétentes du canton pour lecture et approbation.

8. Communication du CODIR

M. Olivier Narbel, Président :

- Relate les échanges très ouverts entre le CODIR et la COGEF.
- Informe que les deux personnes engagées sont Mmes Texeira et Warpelin à 40%.
- Signale que dans le courant de l'année 2022 (mars-avril), il y aura un préavis d'étude de l'extension de la salle gym.
- Indique que le CODIR va gérer des dicastères pour donner des responsabilités à chacun.
- Evoque le projet sur Rennaz.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

9. Divers

- **Mme Antoinette Dapples** : *est-ce-que le CODIR a eu une réflexion pour une piscine. (il n'y a plus de possibilité à Vouvry)*

Réponse de M. Narbel : *Effectivement il y a une forte demande de la direction des écoles, on réfléchit avec le Valais pour savoir comment on va gérer ce genre de construction qui coûte très cher. On se demande si on ne doit pas négocier avec les transports publics pour les enfants pour qu'ils puissent aller à une piscine.*

- Le CODIR va travailler sur un plan directeur pour ces prochaines années pour ce qui est imposé et de ce qui va être possible de réaliser.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année malgré les circonstances et lève la séance à 20h00

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président
Robert Conrad

La Secrétaire
Corinne Rey

Rennaz, le 30 janvier 2022